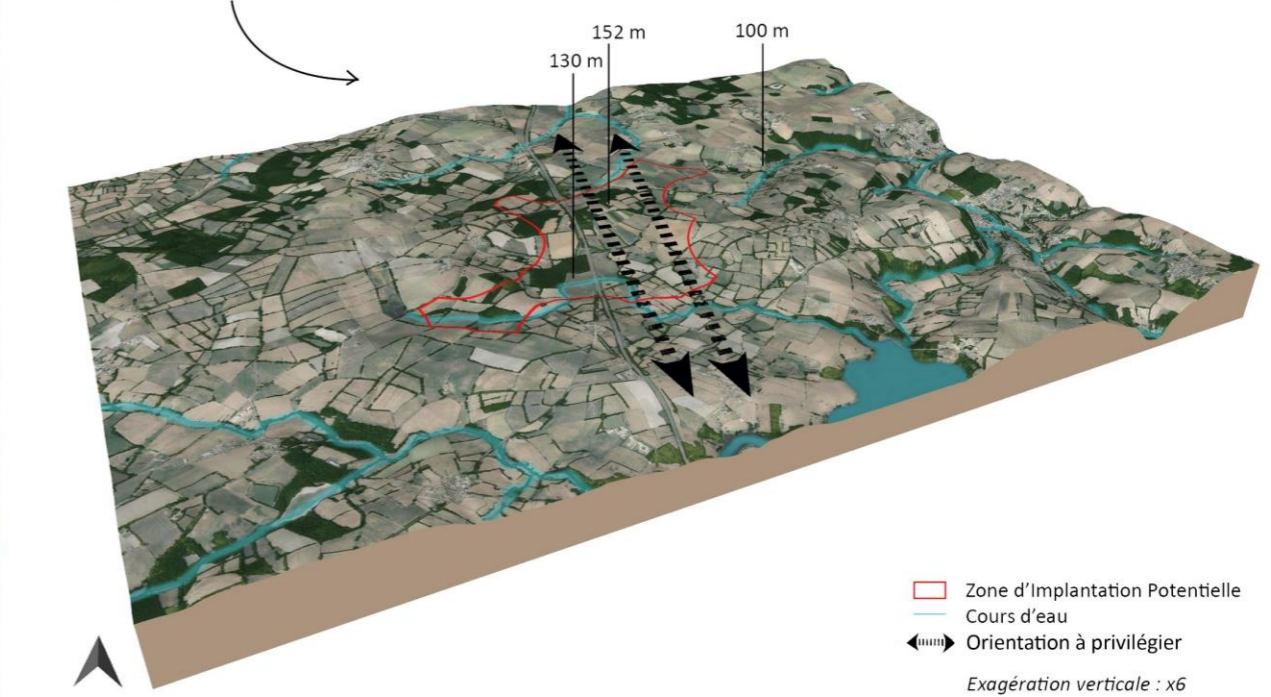


Zone d'Implantation Potentielle

Recommandations

- Vérifier l'acceptabilité du projet depuis les hameaux proches
- Prendre en compte les perceptions depuis la RD938, axe traversant la ZIP
- Être vigilant sur les éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet depuis les zones les plus basses (microvallons)
- Privilégier une implantation en ligne(s) droite(s) suivant un axe nord-nord-est / sud-sud-ouest avec des interdistances et des altitudes sommitales homogènes, à l'est de la RD938
- Préserver au maximum les structures végétales d'intérêt
- Réutiliser au maximum les chemins existants pour l'aménagement des accès

Différence altimétrique à prendre en compte



Zone d'Implantation Potentielle  
Cours d'eau  
Orientation à privilégier  
Exagération verticale : x6

0 0.5 1 km

Source : IGN - BD ORTHO®, BD TOPO® | Réalisation : AEPE Gingko, 2019



Recommandations paysagères et patrimoniales à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 63 : Recommandations paysagères et patrimoniales à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle



# PARTIE 2 - LA COMPARAISON DE VARIANTES

## VI. LA COMPARAISON PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Les éoliennes sont des infrastructures qui se caractérisent par une hauteur importante et qui ont donc tendance à ressortir dans les paysages, de façon plus ou moins importante en fonction de leur gabarit, du relief, du contexte paysager, etc. Le dossier d'étude d'impact a pour objectif de vérifier la capacité du territoire à accueillir un parc éolien.

L'état initial paysager et patrimonial présenté précédemment a permis :

- D'identifier les zones à enjeux, depuis lesquelles l'impact du projet devra être évalué précisément,
- D'établir un certain nombre de recommandations, en fonction des éléments d'analyse relatifs au paysage et au patrimoine.

Ces résultats serviront de critères d'analyse pour la comparaison des variantes et l'évaluation précise de l'impact du scénario d'implantation retenu.

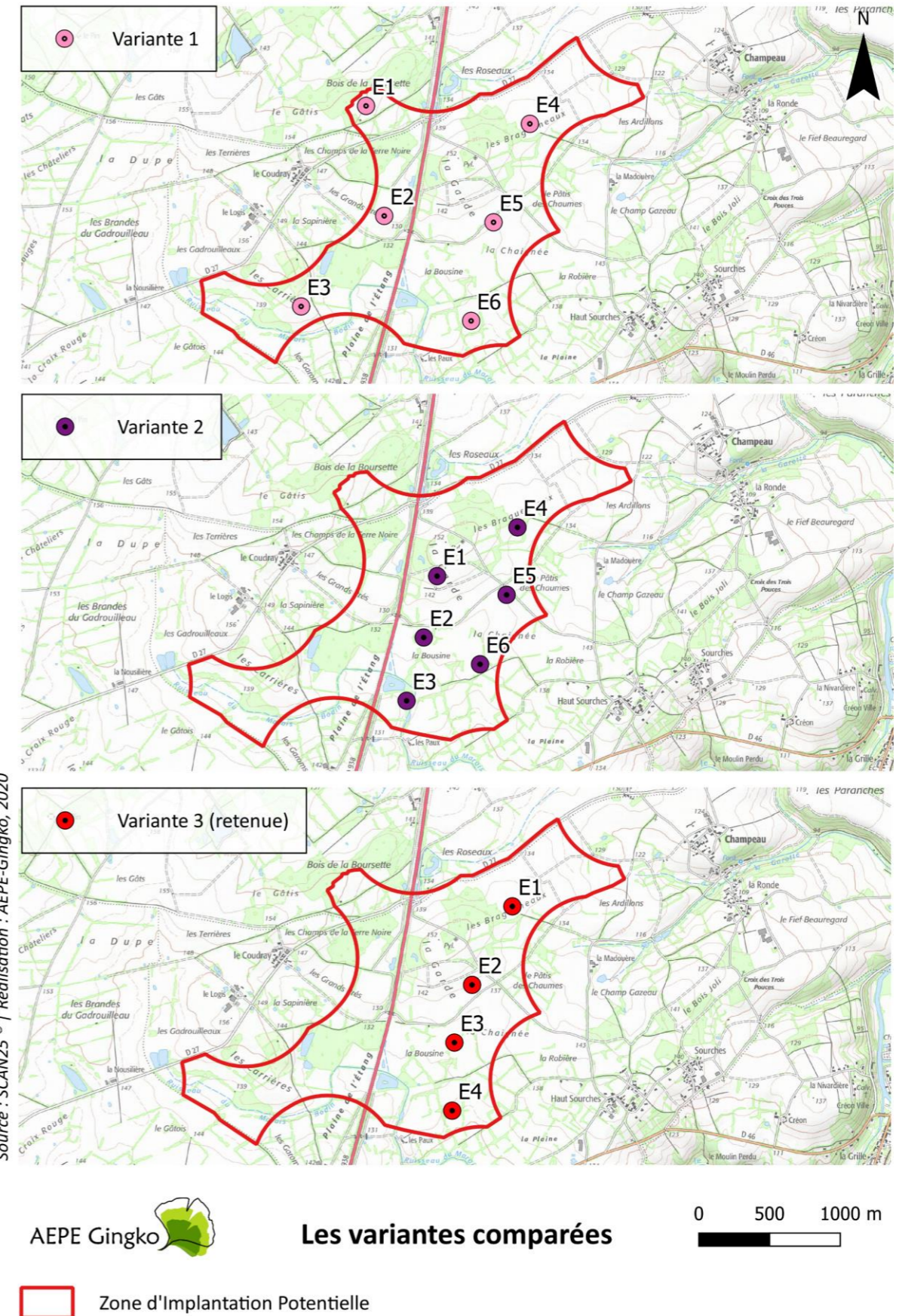
La finalité de la comparaison des variantes est de privilégier le scénario de moindre impact paysager et patrimonial, en suivant le principe « éviter, réduire, compenser ». Ce dernier a pour objectif de minimiser les impacts environnementaux des projets, en évitant au maximum les zones à enjeux, en réduisant au maximum les impacts, et en dernier lieu, si besoin, en compensant les impacts résiduels. Ce principe s'applique de manière proportionnée aux enjeux.

(Source : Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, Commissariat général au développement durable – Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013).

### VI.1. LES VARIANTES COMPAREES

Les cartes ci-contre présentent les différentes variantes comparées :

- La **variante n°1** propose 6 machines. Le parc est divisé en 2 lignes légèrement courbées de 3 éoliennes qui se placent de part et d'autre de la RD938. L'ensemble s'oriente du nord-nord-est au sud-sud-ouest. Le gabarit des machines est de 200 m bout de pale (150 m de diamètre de rotor – moyeu à 125 m).
- La **variante n°2** est composée de 6 machines. Le parc est divisé en 2 lignes parallèles de 3 éoliennes qui se placent toutes les deux à l'est de la RD938. L'ensemble s'oriente du nord-nord-est au sud-sud-ouest. Le gabarit des machines est de 180 m bout de pale (136 m de diamètre de rotor – moyeu à 112 m).
- La **variante n°3** est constituée de 4 machines formant une ligne implantée à l'est de la RD938. Il s'agit de la variante retenue. Le gabarit des machines est de 200 m bout de pale (150 m de diamètre de rotor – moyeu à 125 m).



Carte 64 : Les variantes comparées

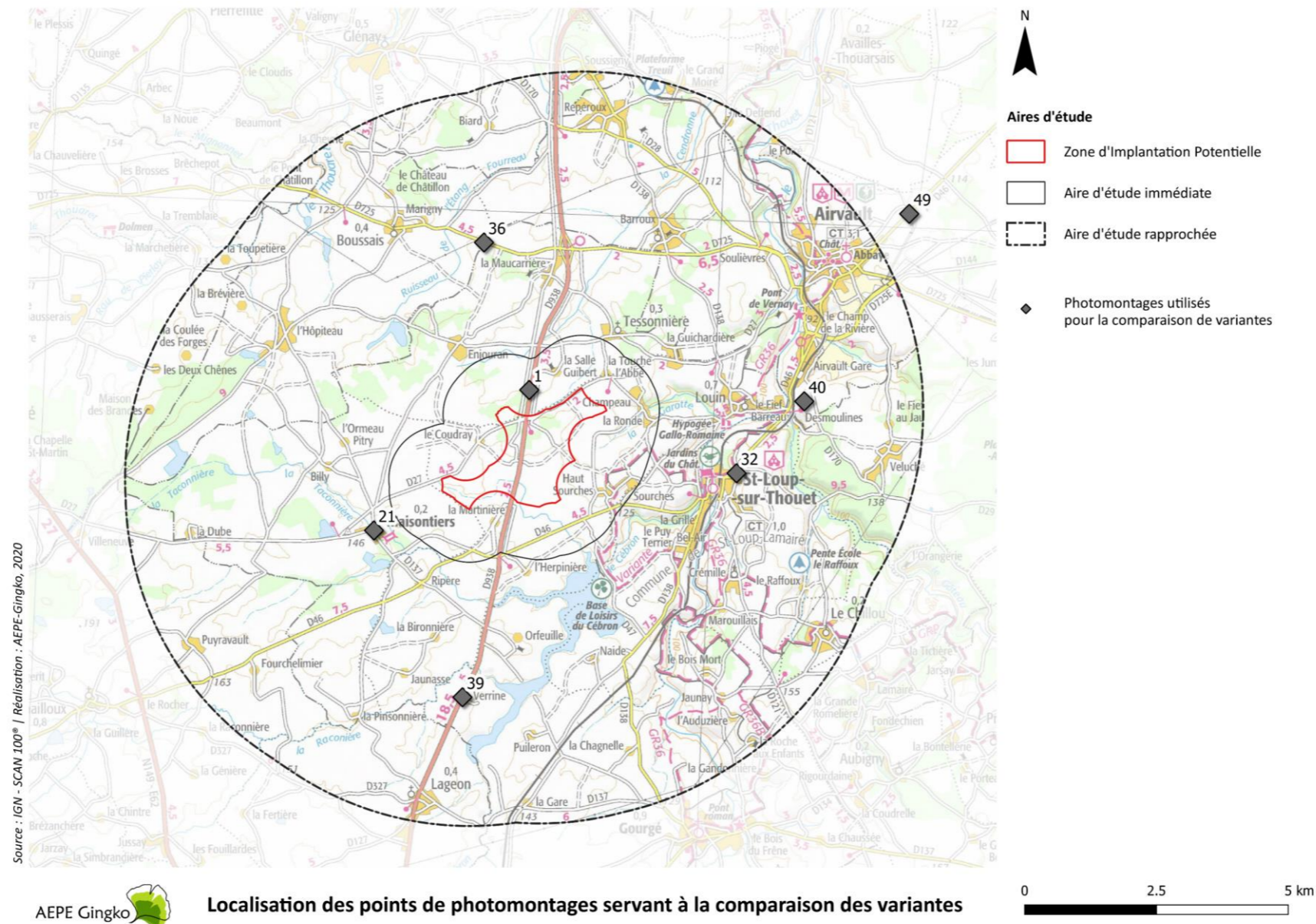


## VI.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES

Sept photomontages sont utilisés pour la comparaison de variantes et sont localisés sur la carte suivante. Ils sont placés de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les quatre points cardinaux en vue proche. Les prises de vue sont placées au niveau d'éléments du paysage (bourgs, hameaux, routes, monuments historiques) identifiés comme sensibles au projet dans l'état initial.

Les prises de vues retenues sont les suivantes et sont présentés sur la carte ci-après :

- PM n°01 : depuis le hameau des Luneaux le long de la RD938, au nord de la zone de projet ;
- PM n°21 : depuis le bourg de Maisontiers, au sud-ouest de la zone de projet ;
- PM n°32 : depuis le bourg de Saint-Loup-sur-Thouet, à l'est de la zone de projet - vue globale sur la vallée du Thouet ;
- PM n°36 : depuis la RD725, au nord de la zone de projet ;
- PM n°39 : depuis la RD938, au sud de la zone de projet ;
- PM n°40 : depuis la butte du fief d'Argent permettant une vue panoramique sur la zone de projet ;
- PM n°49 : depuis la RD45, au nord-est de la zone de projet.



Carte 65 : Localisation des points de photomontages servant à la comparaison des variantes



## VI.3. LA COMPARAISON DES VARIANTES

Les photomontages utilisés pour la comparaison des variantes sont présentés ci-après et analysés afin de déterminer la variable d'implantation la plus adaptée d'un point de vue paysager. Ces photomontages figurent également en annexe dans le document intitulé « Cahier de photomontages – comparaison des variantes » sur un format (A3) susceptible de mieux rendre compte, avec réalisme, de l'impact des variantes proposées.

### LE PHOTOMONTAGE N°01 : SORTIE SUD DU HAMEAU DES LUNEAUX ET RD938

Le hameau des Luneaux prend place le long d'une route longeant la RD938 ; il est donc possible de conjecturer le type de perceptions possibles depuis la RD938 à partir de ce point de photomontage.

Depuis le sud du hameau, le parc apparaît pour l'ensemble des variantes à l'arrière de la trame bocagère ; de ce fait, la moitié inférieure des mâts est filtrée par la végétation.

Dans le cas de la première variante proposée, seule une partie du parc est perceptible. Il s'agit de la seule variante à s'implanter de part et d'autre de la RD938 ce qui a pour conséquence que seules les éoliennes prenant place à l'est de l'axe soient visibles, les autres étant masquées par une haute haie arborée longeant la route. Les trois éoliennes perceptibles forment une ligne clairement identifiable, malgré des interdistances apparentes peu homogènes.

Toutes les machines composant les variantes 2 et 3 sont quant à elles visibles. L'implantation en deux lignes de la deuxième variante est tout à fait lisible depuis ce point et l'ensemble est parfaitement homogène et cohérent. La variante 3 est également bien lisible, quoique les interdistances paraissent hétérogènes (E1 se place à l'écart). La superposition des rotors dans le cas de cette 3 induit un léger effet de brouillage, contrairement aux variantes 1 et 2 où l'écartement des machines permet une lisibilité plus aisée.

La différence de hauteur des machines entre les variantes 1 et 3 (200 m bout de pale) et la variante 2 (180 m bout de pale) est peu visible depuis ce point.

En termes de lisibilité, les trois propositions sont convenables. Si l'on se place en tant qu'habitant du hameau des Luneaux, les variantes 1 et 3 paraissent préférables : le motif s'impose en effet moins au regard puisque moins de machines sont visibles. Toutefois, si l'on se place en tant qu'automobiliste empruntant la RD938, et donc étant en mouvement, les variantes 2 et 3 sont moins impactantes puisqu'elles ne s'implantent que d'un côté de la route contrairement à la variante 1, ce qui évite un « effet couloir ».

**La variante 3 semble donc préférable en matière de lisibilité et d'occupation de l'espace visuel, autant d'un point de vue riverain que d'un point de vue automobiliste.**



Figure 16 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 17 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 18 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)